COMMUNE : CRIEL SUR MER

Membre de (1) : Communauté de communes des Villes Soeurs

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° ...1..../ .....1..

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par PRUVOST Eric	PRUVOST Eric	PRUVOST Eric
Liste conduite par PRUVOST Eric	TOUZAIN Martine	HOCHART Isabelle
Liste conduite par PRUVOST Eric	LAMY Patrick	TROUESSIN Alain
Liste conduite par PRUVOST Eric	HOCHART Isabelle	
Liste conduite par PRUVOST Eric	PETIT Maurice	
Liste conduite par PRUVOST Eric	OSINSKI Doriane	
Liste conduite par PRUVOST Eric	SIODMAK Francis	
Liste conduite par PRUVOST Eric	DESJEUX Nadège	
Liste conduite par PRUVOST Eric	DEHAYNIN Laurent	
Liste conduite par PRUVOST Eric	PARICHE Claudine	
Liste conduite par PRUVOST Eric	HARAUX Pascal	
Liste conduite par PRUVOST Eric	LEBORGNE Brigitte	
Liste conduite par PRUVOST Eric	DRY Arnaud	
Liste conduite par PRUVOST Eric	COUTANCEAU Béatrice	
Liste conduite par PRUVOST Eric	DEBOUCHE Stéphane	
Liste conduite par PRUVOST Eric	DECOSTER Elodie	
Liste conduite par PRUVOST Eric	DIET Maxime	
Liste conduite par PRUVOST Eric	CRAMILLY Hélène	
Liste conduite par TROUESSIN Alain	TROUESSIN Alain	
Liste conduite par TROUESSIN Alain	TARIS Nicole	
Liste conduite par TROUESSIN Alain	TROPHARDY Jérôme	
Liste conduite par TROUESSIN Alain	PETOLAS Marie-Christophe	
Liste conduite par TROUESSIN Alain	LANDARD Pierre	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Criel sur Mer, le 15 mars 2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.